

**Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
de Laigné et Saint-Gervais-en-Belin**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14 OCTOBRE 2020

Le quatorze Octobre Deux mille vingt à vingt heures trente, les délégués du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis, dans la salle « La Belinoise » afin de respecter la distanciation sociale, Rue de la Noé Gourdé à Laigné-en-Belin (72),

Date de convocation : 07 Octobre 2020

Nombre de délégués : En exercice : 16 - Présents 13 - Votants : 16

Etaient présents : BOURGE Jean-Yves, BRUNEAU Claire, COME Gaëtan, DEROUINEAU Michel, FOLLENFANT Dominique, FOUQUERAY Dominique, GEORGES Thierry, HAIES Dominique, LALOU Christophe, LANGLOIS Bruno, ORTION Marie-Noëlle, PAUVERT Juana et REVEL Marie-Line

Etaient absents excusés : BARBEAU Christian (Pouvoir donné à Michel DEROUINEAU), COCHONNEAU Laurent (Pouvoir donné à Christophe LALOU) et GIRARD Sophie (Pouvoir donné à Marie-Line REVEL)

Secrétaire de séance : COME Gaëtan

Ordre du jour :

- 1 – Embauche d'un service civique pour la médiathèque,
- 2 – Réalisation d'un emprunt complémentaire pour les travaux d'extension du gymnase,
- 3 – Décision modificative du BP 2020,
- 4 – Déserbage livres médiathèque,
- 5 – Bons d'achat pour le Noël des agents,
- 6 – Affaires diverses

Rajout d'un point à l'ordre du jour :

- Convention location engazonneuse

01 EMBAUCHE D'UN SERVICE CIVIQUE

Le SIVOM souhaite recruter une personne en Service Civique en renfort auprès de la responsable de la Médiathèque.

Les missions du volontaire seront d'assister la responsable et de la seconder dans le rangement et l'organisation de la médiathèque ainsi que dans la gestion des livres.

La demande d'agrément sera effectuée sur la plateforme du Ministère en charge de l'engagement de Service Civique.

Après délibération le Comité syndical

Autorise Monsieur le Président :

- à faire cette demande d'agrément,
- à procéder au recrutement d'une personne en service civique,
- à signer tous les documents relatifs à ce sujet.

02 – EMPRUNTS

Monsieur le Président informe les membres du SIVOM qu'il est nécessaire de contracter un emprunt complémentaire pour les travaux d'extension du gymnase, cet emprunt sera réalisé afin de couvrir les avenants au marché initial.

Après avoir pris contact avec plusieurs établissements bancaires seul le Crédit Agricole nous a répondu.

Ci dessous leur proposition pour un montant de financement de 50 000 €:

Périodicité de remboursement trimestrielle

Durée (en année)	05	08
- CREDIT AGRICOLE :		
Taux	0,25 %	0,30 %
Echéance	2 516,44 €	1 581,91 €
Frais de dossier :	150 €	

Après délibération le choix du Comité syndical s'est porté à l'unanimité sur la proposition du Crédit Agricole au taux de 0,30 % soit 1 581,91 € d'échéance trimestrielle sur 08 ans. Les membres du SIVOM autorisent Monsieur le Président a signé le contrat de prêt et tous les documents relatifs à cet emprunt

03–DECISION MODIFICATIVE

Sur proposition de Monsieur le Président concernant le manque de crédits au compte 2313 – Constructions, dans l'attente des fonds de l'emprunt complémentaire, une décision modificative est nécessaire.

Après en avoir délibéré le Comité syndical vote à l'unanimité la décision modificative n° 1 du Budget Primitif 2020 du SIVOM présentée ci-dessous :

Section d'Investissement :

Dépenses :

Article 21318 – Autres bâtiments publics	- 30 000 €
Article 2313 – Constructions	+ 30 000 €

04 AUTORISATION DE DESHERBAGE D'ANCIENS LIVRES DE LA MEDIATHEQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122 – 22,

Considérant qu'un certain nombre de documents intégrés depuis plusieurs années aux collections de la Médiathèque doivent être réformés parce qu'ils contiennent une information obsolète ou sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale.

Après délibération le Comité syndical

- Autorise Monsieur le Président à pratiquer le désherbage des 232 livres (romans ado) dont l'état physique ou le contenu ne correspondent plus aux exigences de la politique documentaire de la Médiathèque Intercommunale de Laigné / Saint Gervais en Belin. Ces livres réformés seront retirés des collections et seront donnés à une association ou détruits.

05– ATTRIBUTION DE CHEQUES CADHOC POUR LE NOEL DES AGENTS DU SIVOM

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Syndical, après délibération, décide d'attribuer à l'ensemble des agents du SIVOM un bon d'achat, carte cadeau ou chèque Cadhoc pour Noël 2020 d'un montant de :

50 € pour les agents qui effectuent un temps de travail hebdomadaire jusqu'à 20 heures, n'est concernée cette année que Mme MILET Isabelle.

Et

100 € pour les agents qui effectuent un temps de travail hebdomadaire de 20 à 35 heures sont concernés M. VITOUR Bertrand, M. LHOMMEAU Maxime, M. ALGUACIL Romain, Mme DEVEZE Catherine, Mme TRANCART Sabine et Mme MONCEAU Murielle.

Les agents en disponibilité ne bénéficient pas de bons.

06– CONVENTION LOCATION ENGAZONNEUSE

Monsieur le Président fait part aux membres présents de la mise en place d'une convention de location de l'engazonneuse avec la Commune de Moncé en Belin, cette convention a été signée le 05 Octobre dernier pour un besoin urgent. La compensation financière demandée est de 150 €.

Après lecture de la convention et délibération les membres du Comité Syndical acceptent à l'unanimité cette convention.

QUESTION DIVERSE

Téléthon : Etant donné la situation sanitaire actuelle l'organisation du Téléthon le premier week-end de décembre est en réflexion., doit on maintenir les activités mais sans concentration de personnes ? L'idée d'une marche gourmande est soumise. Une réunion de préparation avec les associations est prévue le 29 octobre prochain afin de définir les modalités d'organisation et les conditions à respecter.

Séance levée à 22 h

Prochaine réunion prévue le 09 Décembre 2020